



LYCEE
HELLEVUE
1, Chemin des Côtiers – B.P. 10309
17107 – **Saintes Cedex**
Tél. 05 46 74 14 63 - Fax.05 46 93 32 25
Courriel : ce.0170058w@ac-poitiers.fr

Saintes, le 26 avril 2016

Le Proviseur

à

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves
des classes de troisième

OBJET : Admission en sections européennes

Rentrée 2016

Madame, Monsieur,

Le lycée Bellevue propose trois sections européennes :

- 1- La section européenne anglais-mathématiques (35 places)
- 2- La section européenne anglais-histoire/géographie (35 places)
- 3- La section européenne espagnol-EPS (24 places) –ouverture rentrée 2015

Ces trois sections européennes sont ouvertes à des élèves désireux d'approfondir leur maîtrise de l'anglais ou de l'espagnol.

Elles ont pour but de **renforcer les compétences linguistiques** des élèves et de les familiariser notamment avec la culture des pays de langue anglaise/espagnole.

Le caractère universel des mathématiques, de l'histoire et géographie ou de l'EPS permet d'aborder différents thèmes tels. Par ailleurs, les élèves découvrent cette discipline sous un autre angle, celui des pays anglo-saxons/hispaniques.

Le cycle de trois ans (seconde, première, terminale) conduit à un **baccalauréat avec la mention section européenne** et représente **une réelle plus value** pour une poursuite d'études des élèves.

L'inscription en section européenne de lycée n'est pas nécessairement assujettie au fait d'avoir suivi un enseignement de section européenne en collège. De même, le fait d'avoir suivi un enseignement de section européenne en collège n'ouvre pas automatiquement droit à suivre ce type d'enseignement au lycée.

Il est possible de candidater pour une ou plusieurs sections européennes. Dans ce cas, il est vivement conseillé de hiérarchiser les vœux en l'indiquant sur la feuille de candidature.

*Pour les élèves désirant bénéficier de ce dispositif pédagogique mais dont le lycée de secteur ne le propose pas, l'admission en section européenne relève de la **procédure dérogatoire dans le cadre de l'assouplissement de la carte scolaire** (demande à prévoir).*

*Les élèves et les familles intéressés devront renseigner une fiche de candidature par langue (modèle joint) qui sera adressée, avec ses pièces jointes (2 premiers **bulletins de la classe de troisième, une lettre de motivation** et une copie de l'imprimé de demande d'assouplissement de la carte scolaire si nécessaire) **par les collèges d'origine** au lycée, au plus tard le **24 mai 2016**.*

L'admission en section européenne se fera lors de l'inscription en fonction des places offertes par l'établissement et du classement des dossiers reçus.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Le Proviseur,



S. ALLIOUX

Pièces jointes :

-Fiche de candidature section européenne.

-Fiche assouplissement de la carte scolaire.